

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 décembre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Patrick APPARICIO - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 13 Décembre 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 04 janvier 2019

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Olivier FREGEAC - Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Philippe ARDHUIN représenté par Richard MALLIÉ - René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Michèle EMERY - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Jean-Claude DELAGE représenté par Richard FINDYKIAN - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Bruno GILLES représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Georges GOMEZ représenté par Maxime TOMMASINI - Michel ILLAC représenté par Marc POGGIALE - Mireille JOUVE représentée par Danièle GARCIA - Nathalie LAINE représentée par Roland MOUREN - Laurence LUCCIONI représentée par Marie-Louise LOTA - Marcel MAUNIER représenté par Jacques BESNAÏNOU - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Roger MEI représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Patrick PIN - Claude PICCIRILLO représenté par Régis MARTIN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Roland POVINELLI représenté par Georges CRISTIANI - René RAIMONDI représenté par Yves WIGT - Maryvonne RIBIERE représentée par Sandra DUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Guy TEISSIER représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis TIXIER représenté par Jérôme ORGEAS - Jocelyne TRANI représentée par Jeanne MARTI - Patrick VILORIA représenté par Xavier MERY - David YTIER représenté par Michel ROUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Bernard JACQUIER - Jean-Marie LEONARDIS - Michel MILLE - Stéphane PAOLI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Maryse RODDE - Eric SCOTTO - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Frédéric VIGOUROUX - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h25 par Roland CAZZOLA - André JULLIEN représenté à 11h43 par Henri CAMBESSEDES - Jean-Pierre BAUMANN représenté à 12h15 par Dany LAMY - Danielle MILON représentée à 12h28 à Gérard GAZAY - Jean-Claude GAUDIN représenté à 12h30 par Laure-Agnès CARADEC - Richard MALLIÉ représenté à 12h30 par Daniel GAGNON - Catherine PILA représentée à 12h45 par Solange BIAGGI - Carine ROGER représentée à 12h45 par Michel AZOULAI - Michel DARY représenté à 12h50 par Marie-France DROPY- OURET - Chrystiane PAUL représentée à 13h00 par Josette VENTRE - Lionel ROYER-PERREAUT représenté à 13h00 par Nathalie FEDI - Jean-Claude MONDOLINI représenté à 13h10 par Marie-Claude MICHEL - Pascale MORBELLI représentée à 13h10 par Loïc GACHON - Frédéric COLLART représenté à 13h15 par Béatrice ALIPHAT - Mireille BALLETTI représentée à 13h15 par Marie-Christine CALATAYUD - Sandrine D'ANGIO représentée à 13h15 par Stéphane RAVIER - Jean-François CORNO représenté à 13h20 par Jean-Pascal GOURNES - Yves MORAINÉ représenté à 13h20 par Sylvia BARTHELEMY.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 11h00 - Philippe GRANGE à 11h43 - Georges ROSSO à 11h43 - Christophe MASSE à 11h45 - Moussa BENKACI à 12h00 - Yves MESNARD à 12h30 - Patrick PIN à 12h30 - Jacques BOUDON à 12h40 - Yves WIGT à 12h45 - Marie MUSTACHIA à 12h50 - Roland MOUREN à 13h00 - Albert GUIGUI à 13h00 - Jean-Claude FERAUD à 13h05 - Eliane ISIDORE à 13h10 - Gaby CHARROUX à 13h10.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 061-5192/18/CM

■ Approbation de la convention de collaboration avec le groupe La Poste pour la mise en oeuvre d'une politique de logistique urbaine plus vertueuse sur le Territoire

MET 18/9297/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

De l'échelle mondiale à nos quartiers, la logistique et les transports de marchandises recouvrent des enjeux environnementaux, d'aménagement et d'urbanisme qui sont à considérer au croisement des impératifs économiques des entreprises et des problématiques des collectivités.

La logistique urbaine est la manière d'acheminer, dans les meilleures conditions, les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville. Outre le transport de marchandises en ville, la logistique urbaine englobe des activités de livraisons, de manutention et de stockage en zone dense et constitue généralement le premier ou le dernier maillon d'une chaîne logistique plus globale.

Ces enjeux sont de plus en plus importants au regard de l'augmentation du volume des échanges, des évolutions économiques, urbaines et sociétales : maîtrise des coûts, concentration urbaine, sensibilité à l'environnement, réglementations, e-commerce, etc... Elle soulève des enjeux économiques et environnementaux souvent contradictoires et pour lesquels il faut trouver un équilibre.

Faciliter livraisons/enlèvements de marchandises en ville, impératifs économiques des entreprises et réduction des nuisances sont autant de défi que les acteurs impliqués devront solutionner en intégrant parfois des intérêts divergents. Il est donc nécessaire de trouver des solutions pérennes, durables et convenables à tous.

S'il apparaît que les derniers kilomètres du trajet ont des effets très néfastes sur l'environnement, ils peuvent être améliorés par l'installation de nouveaux types de plates-formes logistiques au cœur de la ville. D'un point de vue économique, le dernier kilomètre représente près de 20% du coût total de la chaîne logistique. Son impact environnemental est conséquent, il est à l'origine de 25% des émissions de gaz à effet de serre. En milieu urbain, la part de l'occupation de la voirie par les véhicules de livraisons est en moyenne de 30%.

Dans ce contexte, les espaces urbains représentent des cadres d'actions prioritaires puisque principaux générateurs de pollutions : l'urbanisation va de pair avec l'amplification des nuisances environnementales. Les espaces urbains concentrent les activités, les fonctions et les richesses mais aussi la majeure partie de la population mondiale : la ville apparaît donc plus que jamais comme le lieu des futurs possibles.

Territoire atypique de par sa taille avec ses 3 150 km² et ses plus de 1 850 000 habitants, la Métropole Aix-Marseille-Provence est la plus vaste de France. Elle dispose depuis sa création de compétences stratégiques insérant son territoire au carrefour de l'arc méditerranéen offrant une lisibilité et des débouchés vers l'Espagne et l'Italie amplifiant ainsi son attractivité à une échelle internationale.

La dynamique métropolitaine est donc essentielle pour le développement et le rayonnement du territoire, et les enjeux métropolitains sont donc à la mesure de son poids démographique et économique.

En effet, la Métropole Aix-Marseille-Provence compte de nombreux autres atouts qu'elle entend valoriser : le 1^{er} port français avec près de 90 millions de tonnes de marchandises desservant 400 ports mondiaux, un aéroport international, au 2^{ème} rang français (hors région parisienne), qui fondent le rayonnement et l'attractivité métropolitains mais qui sont aussi supports de filières économiques structurantes, des infrastructures de transport de niveau européen, avec notamment des connexions aux réseaux TGV, une

Signé le 13 Décembre 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 04 janvier 2019

économie diversifiée et des filières d'excellence en expansion (industrie chimie-raffinage métallurgie, aéronautique, numérique, maritime-transport et logistique, eau, énergie, santé et médico-social, tourisme et art de vivre...).

A travers son agenda de la Mobilité, la Métropole s'est engagée dans une politique ambitieuse pour la mobilité. Des efforts sans précédents sont ainsi déployés pour une stratégie territoriale de la mobilité destinée à améliorer les déplacements, construire une alternative à la voiture et limiter la pollution de l'air. L'amélioration de la mobilité constitue un enjeu prégnant pour un aménagement du territoire plus durable, au travers d'un rapprochement habitat/emploi et d'une plus grande mixité des fonctions.

Le service logistique de la Métropole a ainsi engagé une étude de définition de sa stratégie afin de délibérer prochainement sur un document cadre d'action du service. En parallèle le service a engagé plusieurs actions dans le champs de la logistique, à savoir : l'harmonisation des réglementations communales en matières de livraisons, l'étude juridique sur la faisabilité de mise à disposition de foncier logistique, l'identification de sites opportuns pour la création d'Espaces Logistiques de Proximité, la faisabilité d'un Service Public de Fret Ferroviaire, l'expérimentation de locomotives à hydrogène, l'intégration de la logistique urbaine dans le cadre de la mise en œuvre d'une Zone de Faibles Emissions, l'expérimentation d'un outil de simulation des flux et de mise en relation des différents acteurs sur le MIN concernant les circuits courts.

La mobilité et les déplacements sont au cœur des stratégies pour développer le rayonnement métropolitain. En conséquence et dans ce contexte, l'action de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans la mise en œuvre d'une logistique urbaine durable doit s'inscrire dans cette dynamique de progrès, pour répondre aux enjeux partagés en matière de :

- Dynamisme économique et compétitivité du territoire (préservation de l'activité commerciale dans les centralités, fiabilisation de l'accessibilité au territoire, promotion des métiers de la logistique et développement de l'emploi...)
- Qualité de vie et santé (réduction des nuisances sonores et atmosphériques liées au flux de véhicules)
- Aménagement et urbanisme (maitrise du foncier dédié à la logistique, rapprochement des activités logistiques des centres urbains pour réduire les distances parcourues, prise ne compte de l'organisation des livraisons dans les projets urbains...).

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence encourage toutes les initiatives permettant d'améliorer qualitativement la logistique urbaine.

Il s'agit de créer les conditions favorables et incitatives au développement de solutions de logistique urbaine mutualisées pour les biens et marchandises, solutions respectueuses de l'environnement, facilitantes pour les acteurs de la Métropole et économiquement viables.

Consciente de l'impact de son activité sur la pollution et la congestion urbaine, Le groupe La Poste souhaite se positionner comme un acteur de référence de la « livraison propre » en ville en signant une convention non exclusive et non engageante valorisant à la fois la politique publique et les opérateurs vertueux qui s'engagent en mutualisant le traitement de flux de marchandises, de livraisons et de retours.

C'est pourquoi elle se propose de co-construire avec les collectivités territoriales et les acteurs économiques des solutions de logistiques urbaines innovantes permettant de limiter l'étalement urbain et de s'adapter à la ville dense, mais aussi de renforcer l'attractivité des centres villes et de préserver les commerces de proximité.

Ce partenariat permettra de mener un travail collaboratif avec d'autres partenaires logisticiens et avec des entreprises partenaires du territoire afin de créer un ou plusieurs centres de mutualisation, complétés d'espaces de logistiques de proximité (pour les commerçants, les collectivités et les particuliers) dans la perspective d'accompagner l'essor du e-commerce et ainsi favoriser l'emploi local et durable.

Ce premier temps de cette convention de partenariat avec le Groupe La Poste se concentre sur les milieux urbains denses et la thématique du dernier kilomètre de livraison. Ainsi les deux entités partageant des intérêts communs en termes de logistique urbaine, elles ont décidé de signer la présente convention.

Il s'agit d'un document évolutif qui permettra d'adapter les plans d'actions aux évolutions de contexte et aux besoins des partenaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°TRA 001-1376/16/CM du Conseil de Métropole du 15 décembre 2016 concernant l'approbation de l'Agenda de la Mobilité ;
- La délibération n°ECO 001-1775/17/CM du Conseil de Métropole du 30 mars 2017 concernant l'approbation de l'Agenda du développement économique métropolitain.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite encourager toutes les initiatives permettant d'améliorer qualitativement la logistique urbaine en créant les conditions favorables et incitatives au développement de solutions de logistique urbaine mutualisées pour les biens et marchandises, solutions respectueuses de l'environnement, facilitantes pour les acteurs de la Métropole et économiquement viables.
- Que La Poste souhaite se positionner comme un acteur de référence de la « livraison propre » en ville en signant une convention non exclusive et non engageante valorisant à la fois la politique publique et les opérateurs vertueux qui s'engagent en mutualisant le traitement de flux de marchandises, de livraisons et de retours.
- Que ce partenariat permettra de mener un travail collaboratif avec d'autres partenaires logisticiens et avec des entreprises partenaires du territoire

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Groupe La Poste visant à établir une démarche collaborative en soutenant toutes les initiatives permettant d'améliorer qualitativement la logistique urbaine au cœur des enjeux majeurs pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer la convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS